

Strasbourg, 18 juin 2026

T-DO(2026)27



Limiter l'accès aux produits dopants en Europe : une responsabilité partagée

Conclusions de la conférence

28 mai 2026

Paris, Stade Jean Bouin

Le Conseil de l'Europe tient à remercier tous les participant-es, oratrices, orateurs et entités organisatrices qui ont participé et contribué à cet événement à Paris, en particulier l'Agence mondiale antidopage (AMA), l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD) et les membres du Groupe de suivi de la Convention antidopage (T-DO) du Conseil de l'Europe.

Les opinions exprimées dans ce document émanent de la Conférence et ne représentent pas la position officielle du Conseil de l'Europe.

Visitez notre site Web : <https://www.coe.int/fr/web/sport/t-do>.

Résumé

Le 28 mai 2026, la Conférence internationale sur *Limiter l'accès aux produits dopants en Europe : une responsabilité partagée*, organisée par le Conseil de l'Europe avec le soutien de l'Agence mondiale antidopage (AMA), s'est tenue au Stade Jean Bouin à Paris.

La conférence a réuni des représentant·es en provenance des pouvoirs publics, des organisations internationales, des organismes antidopage, des services répressifs, du secteur du sport et de l'industrie pharmaceutique dans le but d'examiner l'accès croissant et l'utilisation abusive de produits améliorant les performances et l'image en Europe.

Les participant·es ont mis en avant que l'utilisation de produits dopants ne se limite plus au sport d'élite. Sous l'effet de la pression exercée en matière d'image corporelle, de l'influence des médias sociaux, des normes culturelles et de la facilité d'accès fournie par les plateformes numériques, cette utilisation est de plus en plus présente dans les sports de loisir, le monde du fitness et les contextes de style de vie plus élargis. La conférence a également noté l'implication croissante des réseaux criminels organisés dans le trafic de ces produits, qui exploitent les incohérences réglementaires et les lacunes en matière d'application entre les différentes juridictions.

Parmi les quatre thèmes abordés, les participant·es ont dégagé certaines conclusions d'ordre général :

Premièrement, la réduction de la demande doit devenir une priorité, en particulier chez les adolescents, les jeunes adultes, les usagers des salles de sport et les compétiteurs sportifs de loisirs. Les efforts de prévention devraient s'attaquer aux moteurs sociaux et culturels permettant l'accès aux produits, renforcer la culture numérique et l'éducation à la santé, et promouvoir des initiatives de sensibilisation ciblées. Il est également essentiel d'améliorer la recherche ainsi que la surveillance et les schémas d'utilisation abusive de ces produits.

Deuxièmement, des mesures plus strictes sont nécessaires en matière d'approvisionnement, de qualité des produits et de protection de la santé. Il s'agit notamment d'harmoniser davantage les définitions et les classifications, d'améliorer la coopération en matière de réglementation et d'utiliser davantage les instruments juridiques existants.

Troisièmement, la conférence a souligné l'importance de renforcer les capacités de détection et d'application de la loi. Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes nationaux de coordination plus clairs entre les organisations antidopage, les douanes, les autorités de réglementation des médicaments et les services répressifs.

Quatrièmement, une gouvernance et une coordination efficaces ont été reconnues comme essentielles pour réaliser des progrès durables. Les participant·es ont souligné la nécessité de renforcer les plateformes nationales de coordination, d'impliquer davantage les autorités de santé publique, de dialoguer plus systématiquement avec les acteurs du secteur privé tels que les gymnases et les plateformes en ligne, et de faire meilleur usage des mécanismes de coopération internationale.

Dans l'ensemble, la conférence a conclu que la limitation de l'accès aux produits dopants en Europe nécessitait une réponse globale et partagée.

Les instruments et mécanismes existants du Conseil de l'Europe – notamment la convention contre le dopage, la convention MEDICRIME et les travaux de la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM) – constituent une base importante pour renforcer l'action et la coopération.

Cette réponse doit combiner la prévention, l'action en matière de santé publique, la surveillance réglementaire, l'application de la législation pénale et la coopération intersectorielle. Une telle approche de l'ensemble de la société est considérée comme le moyen le plus efficace de relever ces défis à l'intersection de l'intégrité sportive et de la santé publique.

Introduction

La Conférence internationale sur la limitation de l'accès aux produits dopants s'est tenue au Stade Jean Bouin à Paris le 28 mai 2026. Elle a été organisée par le Conseil de l'Europe avec le soutien de l'Agence mondiale antidopage (AMA).

La conférence a abordé l'accès et l'utilisation croissants de produits améliorant la performance et l'image au-delà du sport de haut niveau, en particulier dans les domaines du sport de loisirs et de remise en forme. La demande augmente en raison de facteurs tels que l'influence des médias sociaux, les pressions exercées sur l'image corporelle et la facilité d'accès des produits en ligne. Les groupes criminels organisés sont également de plus en plus impliqués dans le trafic de ces produits, exploitant les lacunes réglementaires et répressives.

Le Conseil de l'Europe aborde cette question par le biais de ses conventions internationales et de ses mécanismes de coopération dans les domaines du sport, de la réglementation des médicaments et de la santé publique, notamment la Convention contre le dopage, la Convention MEDICRIME et la Direction européenne de la qualité du médicament et des soins de santé (EDQM). La conférence a réuni des autorités publiques, des organisations internationales, des organisations antidopage, des services répressifs, le secteur du sport et l'industrie pharmaceutique afin d'échanger des compétences et d'identifier des réponses coordonnées.

La conférence s'est concentrée sur quatre thèmes clés, avec les principales conclusions et les actions prioritaires identifiées ci-dessous.

1. Réduction de la demande & Sensibilisation

La demande croissante en matière de produits dopants, en particulier dans les gymnases, les centres de fitness et au sein des sports de loisir, est une préoccupation croissante. La demande est façonnée par une interaction complexe entre facteurs individuels, sociaux et environnementaux, y compris l'image corporelle et les idéaux esthétiques, les normes culturelles dans les environnements de santé et de remise en forme, les influences numériques et les questions plus larges liées à l'identité, au bien-être et à la perception des risques. .

Les discussions ont souligné l'importance de réduire la demande parmi les groupes à risque, de promouvoir une culture de l'exercice sans dopage et de sensibiliser aux risques sanitaires et éthiques associés. Les groupes prioritaires identifiés comprenaient les utilisateurs de gymnase, les adolescents et les jeunes adultes, et les compétiteurs amateurs participant à des événements d'endurance et de conditionnement physique.

Principales constatations

- La demande de produits dopants augmente, en particulier dans les gymnases, les centres de fitness et les lieux de sport de loisir.
- L'utilisation est souvent motivée par l'image corporelle et les motivations esthétiques plutôt que par la performance compétitive.
- Les adolescents, les jeunes adultes et les compétiteurs amateurs ont été identifiés comme des groupes particulièrement vulnérables.
- Les médias sociaux et les plateformes en ligne jouent un rôle important dans la promotion et l'amélioration de l'accès aux produits dopants.
- Les données et les recherches existantes sont fragmentées et ne sont pas comparables d'un pays à l'autre.

Actions prioritaires

- Remédier plus systématiquement à la mauvaise utilisation et à l'abus de produits dopants en tant que problème de santé publique, notamment en réexaminant les politiques de prévention actuelles.
- Renforcer la culture numérique et l'éducation à la santé pour les adolescents dans le cadre de programmes améliorés d'éducation au mode de vie.
- Renforcer les mesures de réglementation et de prévention ciblant la promotion et la vente en ligne de produits dopants, y compris au moyen d'instruments tels que la législation de l'Union européenne sur les services numériques.
- Améliorer la recherche fondée sur des données probantes, la collecte de données et les mécanismes de partage d'informations aux niveaux européen et mondial. Cela comprend la mise en place de systèmes pour suivre les nouveaux produits dopants et l'évolution des modes d'utilisation.
- Encourager le développement et la mise en œuvre de campagnes ciblées d'éducation et de sensibilisation à l'intention des groupes à risque, en partenariat avec les principales parties prenantes et partenaires des secteurs du fitness et du sport.
- Promouvoir la collaboration entre les acteurs de la santé publique, du sport, de l'éducation, de l'application de la loi et de l'industrie afin de répondre de manière coordonnée aux moteurs de la demande et de la culture (approche systémique globale).

2. Qualité & Contrôle de l'approvisionnement et protection de la santé

La circulation de produits illicites, falsifiés, non conformes aux normes et faussement étiquetés comme améliorant la performance représente à la fois une menace pour l'intégrité du sport et une préoccupation croissante en matière de santé publique. Les produits vendus en ligne sous forme de compléments ou d'améliorateurs de style de vie contiennent souvent des produits non déclarés ou nocifs et font l'objet d'un contrôle limité.

Pour relever ce défi, il est nécessaire de renforcer la coordination entre les organisations internationales, les régulateurs dans le domaine du médicament, les autorités antidopage, les laboratoires, les douanes, les services répressifs, les plateformes numériques et les établissements de santé publique.

Principales constatations

- La circulation de produits illicites, falsifiés, non conformes aux normes et faussement étiquetés comme améliorant les performances constitue une préoccupation croissante en matière de santé publique et de sécurité sanitaire.
- Les ventes et le marketing en ligne augmentent considérablement l'accès aux produits à risque et non réglementés.
- Les consommatrices et consommateurs sont exposés à de graves risques pour la santé en raison de la contamination, de la falsification d'ingrédients non déclarés et de l'absence de contrôles efficaces.
- Les approches réglementaires et les classifications existantes diffèrent considérablement d'un pays à l'autre.

Actions prioritaires

- Élaborer des définitions et des classifications communes des produits les plus fréquemment consommés.
- Renforcer les partenariats et la coopération opérationnelle aux niveaux national et européen.

- Promouvoir des approches plus harmonisées au niveau européen pour compléter la réglementation.
- Accroître l'utilisation des instruments juridiques et réglementaires existants, y compris la convention MEDICRIME et la Directive sur les médicaments falsifiés.
- Améliorer le partage d'informations et l'échange d'expertise et de bonnes pratiques entre les organisations et autorités compétentes.

3. Détection & Application de la loi

L'efficacité de la législation antidopage dépend de la capacité opérationnelle des autorités à détecter et à intercepter les produits illicites. Une coopération efficace entre les services répressifs, les organisations antidopage et les autres acteurs concernés est essentielle.

L'abus croissant de prise de produits dopants nécessite un engagement plus fort des forces de l'ordre parallèlement aux cadres existants de lutte contre les stupéfiants.

Principales constatations

- L'efficacité de la législation antidopage dépend de la capacité opérationnelle des autorités à détecter et à intercepter les produits illicites.
- La coopération entre les services répressifs, les organisations antidopage et les autres parties prenantes reste inégale et fragmentée.
- Le trafic de produits dopant est de plus en plus lié à des formes plus larges de criminalité organisée et financière.
- De nombreux services répressifs et procureur·es manquent d'expertise spécialisée en matière d'infractions liées au dopage.
- Il n'existe pas de plateforme dédiée permettant une communication systématique entre les services répressifs et les ONAD.

Actions prioritaires

- Désigner des entités de coordination claires au niveau national, telles que les services répressifs ou les ONAD.
- Envisager de prendre des mesures législatives pour renforcer les efforts visant à limiter l'accès aux produits dopants sur les marchés nationaux.
- Mettre en place des groupes de travail conjoints associant les services répressifs, les douanes, les ONAD, les autorités de réglementation des médicaments et les professionnel·les de la santé.
- Améliorer l'échange d'informations en temps opportun et les mécanismes de coordination opérationnelle.
- Renforcer les enquêtes conjointes nationales et transnationales.
- Renforcer la formation spécialisée et la sensibilisation des services répressifs, du personnel des douanes, des procureur·es et des magistrat·es.
- Harmoniser les infractions pénales et les classifications liées aux produits dopants dans toute l'Europe, tout en veillant à ce que d'autres infractions connexes (telles que la criminalité financière ou la criminalité pharmaceutique) puissent être traitées.

- Développer des avis de mise en garde en matière de dopage et des plateformes de communication dédiées, dans le but de partager des informations sur la méthodologie du trafic de dopage, les nouvelles tactiques, les produits, etc. avec les parties prenantes concernées.

4. Coordination & Gouvernance

Des cadres de coordination nationaux efficaces sont essentiels pour lutter contre l'abus généralisé de produits dopants, tout en veillant à ce que les rôles et responsabilités respectifs soient clairement définis. Les obstacles à la coopération doivent être identifiés et résolus de manière efficace afin de veiller à ce qu'aucune lacune majeure ne subsiste. Alors que les ONAD jouent un rôle central dans les efforts de lutte contre le dopage liés au sport, une coopération élargie avec les organismes régulateurs en matière de médicaments, les autorités répressives, les institutions de santé publique et les professionnels du droit (en particulier les juges et les procureur·es) est nécessaire.

Principales constatations

- Les cadres juridiques à eux seuls sont insuffisants pour garantir une coopération et une application efficaces.
- Le partage de l'information demeure limité par les limites imposées par le système judiciaire, la protection de la vie privée et la confidentialité.
- Une coopération efficace dépend fortement de la confiance, de l'interaction régulière et de l'expérience opérationnelle entre les institutions.
- Les autorités de santé publique ne sont pas encore suffisamment engagées malgré les conséquences plus larges du dopage sur la santé.
- Les plateformes nationales réunissant les secteurs de la lutte contre le dopage, de la santé, des douanes et de la justice restent insuffisamment développées ou non- opérationnelles dans de nombreux pays.
- La coopération avec les gymnases, les plateformes en ligne et le secteur privé reste incohérente et difficile en l'absence de mandats clairs ou de structures sectorielles.
- La coopération internationale reste fragmentée entre les secteurs de la lutte contre le dopage, les services répressifs, les douanes, la réglementation en matière de médicaments et la santé publique, tandis que certains outils et plateformes internationaux existants visant à soutenir la coopération restent sous-exploités.

Actions prioritaires

- Renforcer les cadres de coordination nationaux impliquant la lutte contre le dopage, les services répressifs, les professionnels du droit et les autorités de santé publique.
- Établir ou renforcer des plateformes ou des points focaux nationaux pour faciliter la clarification des responsabilités, favoriser la coordination opérationnelle et soutenir le dialogue entre- plusieurs agences et le partage de bonnes pratiques, en s'inspirant d'exemples tels que le système de plateformes nationales au sein de la Convention MEDICRIME et les plateformes nationales de conformité au titre de la convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport.
- Envisager la ratification de la Convention MEDICRIME en tant qu'instrument juridique international qui fournit une plate-forme clé pour l'échange international d'informations entre les services répressifs.
- Faciliter des ententes de partage de l'information plus efficaces tout en respectant les garanties juridiques applicables.

- Promouvoir des activités conjointes régulières de formation, d'échanges opérationnels et de renforcement des capacités, y compris à l'intention des juges, des procureur-es et d'autres professionnel·les du droit.
- Accroître la participation des autorités de santé publique à la prévention et aux réponses politiques.
- Renforcer l'engagement auprès des gymnases, des plateformes en ligne et d'autres acteurs concernés du secteur privé.